



FAUT-IL AVOIR PEUR DES SUPPORTERS ?

Commission des affaires culturelles

Rapport d'information de MM. Bernard Murat et Pierre Martin

Rapport n° 467 (2006-2007)

I. Les associations de supporters entre enjeux sportifs et fonctions sociales

A. Les visages de la ferveur « supporter »

On peut schématiquement distinguer **quatre types de supporters** :

- les supporters du premier type sont des **simples spectateurs**, qui viennent seuls au stade ou en petits groupes, et manifestent éventuellement leurs sentiments de manière isolée par des applaudissements ou des huées. Ils s'opposent aux insultes collectives et à la violence physique et constituent la majorité des personnes présentes au stade ;

- d'autres supporters sont adhérents d'associations **traditionnelles de supporters**, loyales et intégrées au club. Ils organisent leur présence au stade collectivement et manifestent leur soutien avec des chants et des animations (drapeaux, ballons gonflables, banderoles). Leurs associations s'opposent à la violence physique, voire verbale, et adhèrent à la Fédération des associations de supporters (FAS), qui préconise une attitude fair-play. Elles sont des interlocuteurs privilégiés pour les clubs, ainsi que pour la Ligue professionnelle de football. Ces supporters sont en général plus âgés et viennent aux matchs accompagnés de leur famille ;

- le **troisième type de supporters adhère aux associations dites « ultras »**. Leurs membres passent beaucoup de temps à soutenir l'équipe, à la fois par des chants continus dans le stade, par la présence régulière aux déplacements de l'équipe et enfin par la préparation de

nombreuses animations pendant la semaine. Les supporters « ultras » se retrouvent pendant le match dans les kops et restent debout la plupart du temps. Ils affirment leur indépendance par rapport aux dirigeants du club en refusant les aides financières et en se permettant de critiquer la gestion du club. Quant à l'adversaire, tous les moyens sont bons pour le déstabiliser, et les slogans insultants sont légion. Si les démonstrations des ultras visent à produire une impression de violence afin d'affirmer la supériorité du groupe de supporters sur ses rivaux et à déconcentrer l'adversaire, elles ne dégénèrent qu'occasionnellement en actes brutaux, le plus souvent liés au contexte spécifique du match. Les questions de rivalité entre groupes de supporters font par ailleurs largement partie de leurs préoccupations.

- enfin, **les « hooligans »** constituent la dernière catégorie de supporters, dont l'attachement au club, probablement réel au début, a dévié vers un soutien violent qui est devenu l'objet de leur venue au stade. **Ils se regroupent de manière informelle**, dans des bandes et non pas dans des associations, afin d'organiser des « fights » avec d'autres supporters, à savoir des batailles de rue n'ayant de but que la violence elle-même. Le stade étant un territoire où le contrôle est relativement aisé, ils ont tendance à exercer leurs violences sur d'autres terrains (gares, parkings...).

Audition au Sénat du groupe de travail. De gauche à droite, Jean-François Humbert, et les rapporteurs Pierre Martin et Bernard Murat.



B. Quel rôle pour les associations de supporters ?

Les associations de supporters ne doivent pas être envisagées uniquement sous l'angle de la violence.

Le ciment d'identification locale que constitue un club sportif est en effet un élément essentiel pour les collectivités territoriales, qui doivent par conséquent s'investir sur la question des supporters. Les associations de supporters jouent en outre un **rôle d'intégration sociale pour leurs membres et de consolidation des identités individuelles et collectives pour les plus jeunes**. Elles peuvent également constituer des espaces d'apprentissage de la vie associative et militante. Elles sont enfin régulatrices de la violence, lorsqu'elles exercent un contrôle efficace sur leurs membres, ce qui en fait des acteurs sociaux incontournables. En effet, il n'est rien de plus difficile à contrôler pour les forces de police que des éléments violents isolés les uns des autres.

Les autorités publiques, et les collectivités territoriales en particulier, doivent engager le dialogue avec les associations de supporters, même ultras, et promouvoir leur structuration. Le droit de dissoudre des associations de supporters, très utile pour fixer un cadre au dialogue engagé, doit rester une arme purement dissuasive.



Les locaux de l'unité de coordination de la lutte anti-hooligan en Angleterre, dans laquelle 20 personnes travaillent à temps plein.

II. Les dérives violentes des supporters

A. Mythes et réalités de la violence des supporters

Le bilan des exactions commises en France à l'occasion des matchs de football professionnel de la saison 2006-2007 a permis de recenser 400 incidents pendant cette période, ce qui constitue une stabilisation par rapport à la saison précédente.

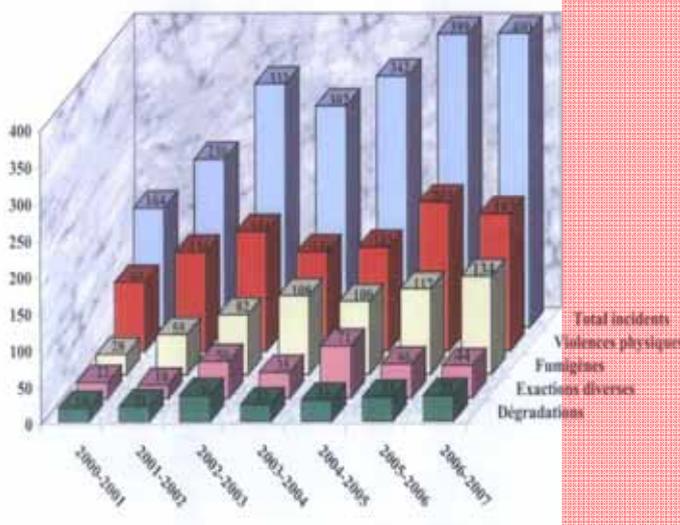
A titre de comparaison, 3 462 arrestations pour des infractions concernant le football ont été comptabilisées en Angleterre pendant la saison 2005/2006.

Il reste que, depuis l'année 2000, les incidents liés au football sont en constante augmentation et que les britanniques ont probablement une capacité supérieure à repérer les infractions.

La violence des supporters ne date pas d'hier...

Lors des courses de chars organisées à Constantinople sous l'Empire romain, les tribunes étaient occupées par des spectateurs, qui prenaient déjà activement part au spectacle. Ils avaient constitué deux camps, les Bleus et les Verts, véritables groupes de supporters des deux principales équipes de chars. Pline le Jeune s'étonnait que la principale préoccupation des spectateurs soit non pas tant les capacités des conducteurs de chars ou des chevaux que la couleur de l'équipe gagnante ! Procope partage cette incompréhension dont il fait état dans son « *Bellum Persicum* » : « *de longue date le peuple était divisé dans les villes [byzantines] en Bleus et Verts, mais il n'y a pas longtemps que, pour ces dénominations et pour les gradins qu'ils occupent pendant le spectacle, les gens dilapident leur argent, s'exposent aux pires violences physiques et n'hésitent pas à affronter la mort la plus honteuse. Ils luttent contre ceux qui sont assis du côté opposé (...). Est donc née entre eux une haine qui n'a pas de sens, mais qui reste pour toujours inexpiable* ». L'armée était ainsi régulièrement appelée à la rescousse afin de mettre fin aux désordres liés à la violence des supporters, et son intervention aurait sauvé de justesse le règne de Justinien en 532.

RÉPARTITION DES INCIDENTS HOOLIGANS DEPUIS 2000



B. Les causes des violences

Le spectacle sportif est potentiellement plus violent que d'autres activités récréatives ou culturelles parce que :

- les spectateurs sont très nombreux ;
- le public prend une part active à l'animation par les chants, les sifflets... ;
- dans le sport il y a un gagnant et un perdant, ce qui est créateur de conflits ;
- les spectacles violents entraînent souvent des comportements violents chez les spectateurs.

Mais cela n'explique pas pourquoi au rugby, les tribunes sont relativement paisibles. Plusieurs facteurs sont identifiés :

- l'âge des spectateurs est un élément central de l'explication. Au football, 80 % des spectateurs ont moins de 40 ans et les supporters ont en général entre 15 et 25 ans, et le développement du football dans les années 1970 s'est fait à un moment où la jeunesse prenait une autonomie dans les pays européens ;

- ainsi, alors qu'au rugby, les spectateurs exercent un contrôle social fort sur leurs pairs, ce n'est pas le cas au football. Aujourd'hui s'est donc développée une culture des supporters du football, non pas forcément de la violence mais

de l'animation « musclée » : chants puissants, insultes pour déstabiliser l'adversaire et l'arbitre, utilisation de fumigènes...

D'autres explications ont également été avancées :

- le football a des qualités dramaturgiques, en raison du faible nombre de buts et de l'incertitude qui pèse tout au long du match, qui ont une influence sur le comportement des supporters ;

- mais surtout, la médiatisation extrême des enjeux liés au football donne un caractère public aux actions menées par les supporters, ce qui les pousse à adopter des comportements qui leur permettra d'être encore plus connus, encore plus médiatisés.

La violence dans les stades en 5 dates

2 janvier 1971 : Ibrox Park à Glasgow (Ecosse) : lors du derby Celtic Glasgow / Glasgow Rangers, des bagarres font 66 morts et 108 blessés.

29 mai 1985 : Stade du Heysel à Bruxelles (Belgique) : des supporters de la Juventus de Turin sont écrasés contre les grilles suite à une invasion de leur tribune par des supporters de Liverpool. Bilan : 39 morts et plus de 600 blessés.

15 avril 1989 Stade de Hillsborough à Sheffield (Angleterre) : des spectateurs sans billets tentent d'entrer dans un stade déjà complet : 96 morts et 170 blessés.

29 janvier 1995 Stade Luigi Ferraris de Gènes (Italie) : un supporter de Gènes est mortellement poignardé par un supporter milanais lors d'un match de Série A.

23 novembre 2006 Abords du Parc des Princes à Paris (France) : un policier tue un supporter du Paris Saint-Germain qui poursuivait, accompagné d'une centaine de hooligans, un supporter de l'équipe de Tel-Aviv.

C. Subtil panachage de prévention et de répression

Les violences dans le stade, même en baisse, ont un effet catastrophique pour l'image du football, compte tenu de la médiatisation qui en est faite.

Des solutions doivent donc être mises en place afin de les faire disparaître. Les actions de prévention passent par un accueil des supporters plus professionnel et par un encadrement socio-préventif des supporters, notamment lors des déplacements à l'extérieur. La structuration du supportérisme doit également être encouragée afin que des interlocuteurs légitimes et influents

existent dans les milieux supporters. Enfin les questions de sécurité matérielle sont un point important de l'atmosphère des matchs.

S'agissant de la répression, le renforcement de la politique des interdictions de stade est nécessaire. Il doit être accompagné d'une amélioration de la recherche d'informations et de preuves.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DE VOS RAPPORTEURS

- Mise en place de **policiers référents dans tous les clubs à risque**
- **Renforcement du dialogue avec l'ensemble des associations de supporters**
- Valorisation, notamment auprès des plus jeunes, des **bonnes pratiques de supporters**
- **Interdiction des grilles dans les stades**
- Création d'un **fichier européen commun des interdits de stade**
- **Instauration de peines planchers d'interdictions judiciaires de stade de 3 ans**
- **Interdictions administratives de stade pouvant être portées à un an.**



Commission des affaires culturelles

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Secrétariat de la commission
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.23
Télécopie : 01.42.34.33.33
secretariat-affcult@senat.fr

Rapporteur : M. Pierre Martin

Sénateur de la Somme



Rapporteur : M. Bernard Murat

Sénateur de la Corrèze



Le présent document et le rapport complet n° 467 sont disponibles sur Internet.

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :
Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06